



Passage d'une zone nr à ub sur une même propriété

Par **SYSYL**, le **12/04/2023** à **14:18**

Bonjour,

Nous souhaitons acheter un lot de deux parcelles. Une en limite de voirie avec une dépendance qui est à usage de cave à ce jour et à un accès direct à la voirie (parcelle zone nr) . Dans la continuité de cette parcelle la deuxième est constructible (zone ub) . Nous souhaitons donc faire construire sur ce fond de propriété en respectant les règles du plu. La mairie nous dit que ne pouvons pas circuler de la voirie vers le fond de propriété en passant par notre accès existant en zone nr alors que le propriétaire actuel fonctionne déjà ainsi sauf qu'au fond il n'a pas de maison. Le fond de jardin se retrouve enclavé si nous ne pouvons pas passer par notre accès existant. La réglementation sur les terrains enclavés oblige à prendre le chemin le plus court et seulement si la propriété n'a pas d'accès à une voirie ce qui n'est pas notre cas. Pouvez-vous nous aider à faire éclaircir ce point juridique svp. Merci d'avance pour votre réponse